

**CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE LE LAURIER VERT**  
**juillet-2023**

**TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

**TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS**

| Gouvernance/<br>RH/ GDR    | N° Prescription/<br>Recommandation  | Contenu  | Délai<br>mise en<br>œuvre | Eléments de preuve à fournir   |
|----------------------------|---|--|---------------------------|--|
| 1 -<br>Gouvernance         | Prescription_03<br>(Ecart_03)   | Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).  | 12<br>mois                | Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de mise à disposition du médecin coordonnateur.  |
| 3 - Gestion des<br>risques | Prescription_04<br><br>(Remarque_06,<br>Remarque_07<br>Remarque_08 et<br>Remarque_09) | Améliorer le dispositif de gestion des risques en :<br><br>- Elaborant et en diffusant auprès du personnel une procédure de signalement des faits de violence et de maltraitance sur les résidents, spécifique à l'EHPAD.<br><br>- En portant à la connaissance de l'ensemble des personnels et intervenants dans l'EHPAD de la nature des événements indésirables devant être déclarés aux autorités administratives.<br><br>- En précisant dans la procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations ses modalités d'intégration à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.<br><br>- En complétant le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. | 12<br>mois                | Procédure de déclaration et de gestion des faits de maltraitance et note de diffusion aux personnels et intervenants extérieurs<br><br>Note de diffusion aux personnels et intervenants extérieurs de la procédure de gestion des événements indésirables devant être déclarés aux autorités administratives<br><br>Procédure de gestion des réclamations complétée<br><br>Procédure réunions d'analyse des pratiques Procédure réunions d'analyse des pratiques<br><br>Convention avec un intervenant |

|                        |                                 |   |           |  |
|------------------------|---------------------------------|---|-----------|--|
|                        |                                 |   | extérieur |  |
| 1 - Gouvernance        | Recommandation_01 (Remarque_01) | Elaborer une fiche de poste pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».                    |           |  |
| 2 -Ressources Humaines | Recommandation_02 (Remarque_02) | Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.   |           |  |
| 2 -Ressources Humaines | Recommandation_03 (Remarque_03) | S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire. |           |  |
| 2 -Ressources Humaines | Recommandation_04 (Remarque_04) | Elaborer un plan de continuité d'activité   |           |  |